



Traité Yebamot

Michna 7 - Chapitre 13

שני אחים נשואים לשתי אחיות יתומות קטנות, מות בעלה של אחת מהן--תצא משום אחות אישת; וכן לשתי חירות. גדולה וקטנה, מות בעלה של קטנה--תצא משום אחות אישת. מות בעלה של גדולה--רבי אליעזר אומר, מלמדים את הקטנה שתמאן בו. רבנן גמליאל אומר, אם מיאנה, מיאנה; ואם לאו, תמתין עד שתגדיל, ותצא הלו משום אחות אישת. רבי יהושע אומר, או לו על אשתו, או לו על אשת אחיו; מוציא את אשתו בגט, ואשת אחיו בחליצה.

Deux frères sont mariés à deux sœurs orphelines, mineures ; le mari de l'une meurt, sa femme est entièrement libre en tant que sœur de la femme de l'autre. Il en est de même pour deux sourdes-muettes. Dans le cas de deux sœurs, l'une majeure, l'autre mineure, le mari de la mineure meurt, sa femme est entièrement libre en tant que sœur de la femme de l'autre. Si c'est le mari de la majeure qui est mort, Rabbi Eli'ezer dit : on dit à la mineure de refuser. Rabban Gamliel dit : Si elle refuse d'elle-même, c'est bien ; sinon : on attend jusqu'à ce qu'elle devienne à son tour majeure et l'autre devient libre en tant que sœur de sa femme. Rabbi Yehochoua dit : malheur à sa propre femme et malheur à la femme de son frère, car il doit divorcer avec sa femme de son frère, car il doit divorcer avec sa femme et faire 'Halitsa avec celle de son frère.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions